

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Fel, convoqué le 11 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-François ALBESPY, Maire**.

**Étaient présents** : Monsieur Jean-François ALBESPY, Monsieur Laurent MOUSSET, Monsieur Christophe MONTOURCY, Madame Bernadette LAVIGNE, Monsieur Jean-Pierre MADAMOUR, Monsieur Pierre ALBESPY, Madame Coline ROUQUET, Madame Claudine RICROS, Monsieur Nicolas MALPEL.

**Étaient excusée** : Madame Marion PERRIER,

**Était absent** : néant

**A donné pouvoir** : néant

**Monsieur Pierre ALBESPY**, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, Monsieur le Maire ouvre la séance.

### ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil du 14 mars 2025
- FINANCES
  - Vote des taux d'imposition
  - Attribution de subventions
  - Budget principal
    - Compte financier Unique
    - Affectation du résultat
    - Budget primitif
  - Budget transport scolaire
    - Compte Financier Unique
    - Affectation du résultat
    - Budget primitif
- Questions diverses :



### **2025-02-01 Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) budget général 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2023-04-05 du 15/09/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune du Fel ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune du Fel ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 AVRIL 2025**

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Laurent MOUSSET ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE du BUDGET GENERAL 2024				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 367 272.22€	273 884.75€	1 641 156.97€
	Recettes réalisées	336 009.00€	288 912.76€	624 921.76€
	Restes à réaliser	910 814.47€	0.00€	910 814.47€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 761 282.63€	273 884.75€	2 035 167.38€
	Dépenses réalisées	620 380.87€	190 090.92€	810 471.79€
	Restes à réaliser	995 648.30€	0.00€	995 648.30€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-284 371.87€	98 821.84€	-185 550.03€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	394 010.41€	0.00€	394 010.41€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	109 638.54€	98 821.84€	208 460.38€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-84 833.83€	0.00€	-84 833.83€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	24 804.71	98 821.84€	123 626.55€

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** à l'unanimité le CFU du budget général 2024 de la commune du Fel

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0



**2025-02-02 Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) budget TRANSPORTS SCOLAIRES 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2023-04-05 du 15/09/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune du Fel ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune du Fel ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Laurent MOUSSET (président ad'hoc désigné pour la séance : il s'agit souvent du doyen d'âge, sans que cela soit une obligation) ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE du BUDGET annexe TRANSPORT SCOLAIRE 2024				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	16 627.21€	17 500.00€	34 127.21€
	Recettes réalisées	16 234.26€	17 637.12€	33 871.38€
	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	18 129.92€	20 765.12€	38 895.04€
	Dépenses réalisées	500.00€	16 255.35€	16 755.35€

**COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 AVRIL 2025**

	Restes à réaliser	0.00€	0.00€	0.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	15 734.26€	1 381.77€	17 116.03€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 502.71€	3 265.12€	4 767.83€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	17 236.97€	4 646.89€	21 883.86€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00€	0.00€	0.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	17 236.97€	4 646.89€	21 883.86€

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** à l'unanimité le CFU du budget Transports scolaires 2024 de la commune du Fel

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0



**2025-02-03 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 au budget général 2025**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 98 821.84 €

- un déficit de fonctionnement de 0.00 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 98 821.84 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 0 €

**C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) 98 821.84 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

109 638.54€

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

- 84 833.83€

**Besoin de financement F =D+E**

0€

**AFFECTATION = C**

98 821.84€

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

0.00€

COMMUNE DU FEL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 AVRIL 2025

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	98 821.84€
<b>Besoin en financement F</b>	<b>0.00€</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Votants : 9                      Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0



**2025-02-04 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 au budget transports scolaires 2025**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
- un excédent d'exploitation de 4 646.89 €  
- un déficit de d'exploitation de 0.00 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

<b>Résultat d'exploitation</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	1 381.77€
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
dont b. Plus value nettes de cession d'éléments d'actifs :	0.00 €
 <u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe +	+3 265.12 €
(excédent) ou -	
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>4 646.89 €</b>
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	17 236.97 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
 <b>Besoin de financement F =D+E</b>	<b>0.00 €</b>
 <b>AFFECTATION = C</b>	<b>4 646.89 €</b>
 Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
Affectation en réserve R1068 en investissement	0.00 €
 Report en exploitation R002	<b>4 646.89 €</b>
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	<b>0.00 €</b>

Votants : 9                      Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0



**2025-02-05 Budget Primitif Budget Principal 2025**

Monsieur le Maire présente les propositions retenues en commission des finances pour le Budget principal

- La section de fonctionnement s'équilibre à 383 423.56 €.

- La section d'investissement est en sur équilibre en recette, soit 1 578 070.99€ contre 1 328 670.99€ en dépense, avec les restes à réaliser reportés de 2024 soit : 995 648.30 € en dépenses et 910 814.47 € en recettes.

Ce déséquilibre s'explique par le recours à l'emprunt court terme qui permettra d'absorber les dépenses d'investissement de « la réhabilitation d'un ensemble bâti et de ses abords à Roussy », en attendant le versement effectif des subventions accordées par les co-financeurs du projet.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions résumées comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 383 423.56 €.

- La section d'investissement est en sur-équilibre en recette, soit 1 578 070.99€ contre 1 328 670.99€ en dépense, avec les restes à réaliser reportés de 2024 soit : 995 648.30 € en dépenses et 910 814.47 € en recettes.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



#### 2025-02-06 Budget Primitif Budget transports scolaires 2025

Monsieur le Maire présente les propositions retenues en commission des finances pour le Budget transports scolaires

- La section d'exploitation s'équilibre à 17 546.89€.

- En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 22 842.97€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les propositions résumées comme suit :

- La section d'exploitation s'équilibre à 17 546.89€.

- En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 22 842.97€.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



#### 2025-02-07 Délibération votant les taux des taxes locales

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune du Fel entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025 soit :

• Foncier bâti = 32.74 %

• Foncier non bâti = 58.84 %

• habitation = 8.23 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**Article 2** : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



**2025-02-08 : Délibération portant attribution de subventions aux associations en 2025**

Les associations ayant sollicité auprès de la commune du Fel une aide financière dans le cadre de leurs activités sont les suivantes :

Noms	Aide sollicitée en €
ADMR Entraygues	548
Amicale des sapeurs pompiers de Montsalvy	80
Amicale des sapeurs pompiers d'Entraygues	80
APPMA Les Pescofis	80
Association Bibliothèque du Pays de Montsalvy	80
Centre Social d'Entraygues	1 400
Cinéma pour tous Entraygues	80
FNACA Entraygues	80
Espace Emploi Formation	100
Comité des fêtes du Fel	80
Vélo club Entraygues	80
Les rencontres musicales du Pays d'Entraygues	80
Resto du cœur	100
Jamais sans toit	100
<b>TOTAL</b>	<b>2968</b>

A l'appui de leurs demandes, les associations ont adressé un dossier à M. le Maire comportant les informations, sur la réalisation effective et conforme d'un programme en cas de subvention antérieure ; sur un projet de réalisation et de financement d'une opération ; sur les ressources propres de l'association, autres informations utiles.

Au vu, de leurs demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder à ces associations les subventions demandées.

Ces dépenses seront imputées à l'article 65748

- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0



**Informations diverses :**

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clos la séance à 22 heures 15.

**TABLE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2025**

**2025-02-01 Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) budget général 2024**

**2025-02-02 Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU) budget TRANSPORTS SCOLAIRES 2024**

**2025-02-03 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 au budget général 2025**

**2025-02-04 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 au budget transports scolaires 2025**

**2025-02-05 Budget Primitif Budget Principal 2025**

**2025-02-06 Budget Primitif Budget transports scolaires 2025**

**2025-02-07 Délibération votant les taux des taxes locales**

**2025-02-08 : Délibération portant attribution de subventions aux associations en 2025**

Le Maire,

Monsieur Jean-François ALBESPY,



Le secrétaire de séance,

Monsieur Pierre ALBESPY

